

Jacques LE NAY
votre sénateur
vous informe

Info-Sénat :
l'actualité du Sénat
N° 91 – 6 juillet 2020



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

Inauguration de la 17^{ème} édition du Festival Photo à La Gacilly



Le 5 juillet, Jacques LE NAY s'est rendu à La Gacilly pour l'inauguration de la 17^{ème} édition du Festival Photo. Le sénateur était aux côtés de son fondateur et maire de la commune, Jacques ROCHER, du président d'Oust à Brocéliande Communauté, Jean-Luc BLÉHER et du photographe Sebastião SALGADO.

Cette édition « *Viva Latina, Viva La Gacilly* », placée sous le signe de l'Amérique du Sud et de la préservation de la biodiversité propose jusqu'au 31 octobre, une expérience photographique immersive et déambulatoire au cœur d'une trentaine de galeries à ciel ouvert. Les photographies habillent la commune de La Gacilly, dont le magnifique patrimoine bâti et naturel offre un écran parfait au millier d'images exposées. « *Depuis sa création, le Festival Photo La Gacilly, évènement majeur de notre territoire que j'invite à découvrir, est reconnu notamment pour son engagement sur les grands enjeux environnementaux de nos sociétés* » a commenté Jacques LE NAY.

Réunion avec la FDSEA et les Jeunes agriculteurs du Morbihan



Le 3 juillet, Jacques LE NAY a participé à une réunion en présence des responsables de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs du Morbihan, à Vannes. Les conséquences de la crise liée à la Covid-19 sur les différentes filières, le maintien de l'activité agricole malgré la baisse de la production, l'augmentation des charges liée au manque de solutions alternatives aux molécules de synthèse ainsi que les dégâts causés par les choux des tours ont été largement abordés. Pour Jacques LE NAY « *le coût économique de la transition environnementale de l'agriculture doit être partagé par l'ensemble des citoyens et des consommateurs* ».

Cette séquence fut aussi l'occasion de débattre et de réfléchir sur les conséquences des actions anti-élevages et sur l'installation en campagne des néo-ruraux issus des villes qui génèrent parfois des conflits.

La nature et le fromage célébrés à Missiriac



Missiriac fait partie du cercle fermé des 265 communes « 4 fleurs en France » pour son embellissement et son cadre de vie. Elle compte également sur son territoire un fleuron de l'industrie agro-alimentaire, l'entreprise Entremont. Leader mondial des fromages à pâte cuite, cette coopérative emploie 2 300 salariés et regroupe 400 éleveurs. Construire une exposition célébrant à la fois les 70 ans de la création de la société Entremont, véritable atout pour le territoire et la qualité du cadre de vie de la commune était un tour de force. Jacques LE NAY a partagé ce moment de convivialité aux côtés de Christelle MARCY, nouveau maire de la commune, de Jean-Yves LALY maire honoraire, de Jean-Luc BLÉHER, Président d'Oust à Brocéliande Communauté, des élus des environs et des représentants de l'entreprise Entremont.

AU PARLEMENT

Revalorisation des pensions agricoles



La proposition de loi visant à revaloriser les pensions de retraites, articulée autour de deux axes, **garantir un minimum de pensions et revaloriser les retraites agricoles**, a été adoptée en deuxième lecture par les députés qui ont modifié le texte notamment pour **clarifier le dispositif qui bénéficiera aux chefs d'exploitations agricoles, supprimer la création** prévue d'une **nouvelle contribution** et codifier l'adaptation du dispositif de garantie minimale à 85 % outre-mer.

Le 29 juin, les sénateurs ont adopté à leur tour et sans modification, la proposition de loi lors de son examen en séance publique, l'adoptant ainsi définitivement.

Questions d'actualité au Gouvernement

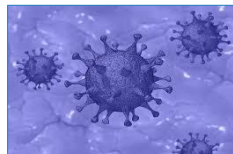


Le 1^{er} juillet, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement à l'occasion de la séance de questions d'actualité, toujours organisée selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit.

Marc FESNEAU, ministre des Relations avec le Parlement, a été interpellé sur le **bilan des élections municipales**. Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, a été interrogée sur le **Ségur de la Santé** et la **situation des personnes âgées pendant le confinement**. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances, a quant à lui été interpellé sur le **plan de relance pour les commerçants et les artisans**.

La **fermeture de la centrale de Fessenheim**, la **convention citoyenne pour le climat**, le **parquet national financier** et la situation de la **police** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif. [voir la vidéo](#)

COVID 19, création d'une commission d'enquête



Constatant que la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19 a « *montré que notre pays n'était pas suffisamment préparé et que la remise en cause au fil des années des politiques d'anticipation nous avait laissés démunis* », Gérard LARCHER, Président du Sénat, estime « *aujourd'hui essentiel de comprendre les causes de cette impréparation afin d'en tirer les leçons pour l'avenir* ».

Une commission d'enquête créée à l'initiative du Président LARCHER, aura pour mission d'évaluer l'**état de préparation de la France** à la veille du déclenchement de l'épidémie, la **gestion de la crise sanitaire par les responsables politiques et administratifs** depuis son déclenchement en janvier 2020 et les **choix effectués par la France**, à la lumière des enseignements que nous pouvons tirer des expériences des pays européens et asiatiques.

La commission d'enquête consacrera sa première audition, le 9 juillet, à la **gestion de la crise sanitaire dans la région Grand Est**.

Alimentation en 2050



Le Sénat a débattu des conclusions du rapport d'information « *Vers une alimentation durable* ». La crise de la Covid-19 a mis en exergue les effets désastreux qui résulteraient d'une rupture des circuits mondiaux d'approvisionnement, d'où l'importance selon les auteurs de ce rapport de définir des **plans territoriaux** et le **rôle des collectivités locales**.

Les corapporteurs ont ainsi formulé **20 propositions** qui visent notamment à **remettre la sécurité d'approvisionnement au cœur des objectifs des politiques alimentaires**. Ils encouragent le **développement de la filière des légumineuses**, clé de voute de la transformation des systèmes alimentaires. Ils plaident pour la **diffusion des pratiques de consommation durable** au-delà des milieux aisés ou diplômés, notamment grâce au programme Nutrition Santé et Environnement du programme européen.

Enfin, ils appellent à une **évolution des dispositifs de recommandations nutritionnelles et de surveillance de la sécurité sanitaire des aliments**.

Pour les corapporteurs, il est fondamental de **responsabiliser** d'une part **le consommateur**, en procédant à un vrai assainissement de leur environnement alimentaire et d'autre part **les industriels**, qui doivent assainir leur offre, particulièrement celles relatives aux plats industriels et aux aliments transformés. Ils estiment que la réflexion au niveau européen sur ces enjeux doit se poursuivre et qu'une réforme de la PAC est indispensable, la souveraineté alimentaire étant cruciale et reposant sur les agriculteurs, dont le revenu doit être préservé.

Par ailleurs, les rapporteurs ont plaidé pour une **révision de la réglementation en terme d'accès au foncier** pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger



Les sénateurs ont adopté la proposition de loi portant création d'un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles ou d'événements politiques majeurs. Partant du constat que le seul fonds auquel les Français établis hors de France ont droit est le fonds de garantie des victimes du terrorisme, qui s'applique indifféremment à tous les Français, quel que soit leur lieu de résidence et quel que soit le territoire où se produit l'acte terroriste, le texte prévoit la **création d'un fonds ayant pour objet d'aider sans délai les Français de l'étranger à faire face à des circonstances exceptionnelles** – menaces sanitaires graves, catastrophes naturelles, guerres civiles ou étrangères, révolutions, émeutes ou autres faits analogues – ou à subvenir à leurs besoins essentiels.

Les sénateurs ont adopté des amendements visant à prévoir un délai de 8 jours entre la consultation des conseils consulaires sur les décisions d'attribution des aides et la prise de ces décisions, la consultation de l'Assemblée des Français de l'étranger sur le texte d'application relatif au fonds d'urgence et à l'attribution des aides. [en savoir plus](#)

Audition de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées



La commission a entendu cette semaine l'ambassadeur de Turquie en France, Ismail HAKKI MUSA. Un point sur la situation extérieure et intérieure sur la Turquie était à l'ordre du jour de cette réunion.

Ce fut l'occasion pour Jacques LE NAY d'interroger l'ambassadeur sur l'arrestation la semaine dernière de quatre ressortissants turcs soupçonnés d'espionnage de milieux associatifs et religieux pour le compte de la France.

Le sénateur l'a également interpellé sur l'avenir de la Basilique Sainte-Sophie [voir la vidéo](#). Le Conseil d'Etat turc a examiné il y a quelques jours la demande de reconversion de cet édifice en mosquée. La transformation de la Basilique Sainte-Sophie, activement soutenue par le Président ERDOGAN, pourrait devenir une source de tensions internationales.

Sortie de l'état d'urgence sanitaire



Le 2 juillet, le Sénat a adopté une motion présentée par Philippe BAS (LR-Manche), président de la commission des lois, tendant à opposer la question préalable en nouvelle lecture sur le projet de loi organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, entraînant une non-adoption du texte. Il estime que le désaccord constaté en commission mixte paritaire sur la stratégie de sortie de crise persiste et que le texte adopté par les députés ne tient pas compte de deux préoccupations formulées par le Sénat, à savoir que d'une part **la gradation entre l'état d'urgence sanitaire et le régime transitoire** qui sera mis en œuvre à compter du 11 juillet **demeure trop ténue**, avec le **maintien, aux mains du Premier ministre, de prérogatives très exorbitantes du droit commun**, restreignant les libertés publiques et individuelles et d'autre part que les **prérogatives** dont le **ministre de la santé** continuerait d'être doté dans le cadre du régime applicable aux situations de menaces sanitaires reposent sur un **régime juridique fragile**.

Le Parlement a définitivement adopté le 2 juillet au soir, par un ultime vote de l'Assemblée nationale, le projet de loi organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire le 11 juillet. [en savoir plus](#)

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.
Vous pouvez à tout moment utiliser l'adresse j.le-nay@senat.fr pour vous en désabonner en indiquant dans l'objet du message désabonnement